

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr
Six mois 9 fr
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne.
RECLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 4 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 mars.....	69 35	100 75
Du 3.....	69 35	101 75
Du 4.....	69 35	100 50

BULLETIN.

Bien que le projet de loi sur les réunions publiques soit en tête de l'ordre du jour du Corps législatif, on ne croit pas qu'il soit à la veille d'être discuté. L'emprunt passera d'urgence avant, et peut-être la loi du contingent aura-t-elle aussi son tour de faveur.

Le Conseil d'Etat active aussi l'élaboration du budget ; chaque jour il se réunit en section pour cet examen, et l'on pense que l'ensemble ne sera pas terminé avant le milieu de Mars.

Tout porte à croire que la discussion de la loi sur la presse aura au Sénat une grande importance. Parmi les orateurs qui doivent prendre part aux débats on cite Mgr Darboy. Le discours de l'éminent prélat serait le développement de ces paroles empruntées à sa dernière lettre pastorale : « Ce qui nous fait peur dans beaucoup de livres et de journaux, ce n'est pas la raison et la science, c'est bien plutôt le contraire. »

On mande de Vienne, que le 28 février l'empereur François-Joseph a signé un décret ordonnant des réductions très-importantes dans toute l'armée autrichienne.

La clôture du parlement prussien a eu lieu le 29 février. A cette occasion, le roi Guillaume a prononcé un discours dont nous sommes heureux de signaler les tendances pacifiques, bien qu'on y retrouve l'idée persévérante de l'assimilation des provinces confédérées. Voici les derniers et significatifs paragraphes de la harangue royale :

« Dans ses relations extérieures mon gouvernement s'est appliqué sans relâche à faire valoir son influence dans l'intérêt du maintien et de la

consolidation de la paix européenne et je puis proclamer avec satisfaction, que ces efforts par suite du concours amical et bienveillant des gouvernements étrangers, portent en eux la garantie du succès. Je puis donc exprimer la conviction que la confiance générale, qui est assise désormais sur des bases solides, contribuera au développement des biens moraux et matériels et de la prospérité générale en Europe. »

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Florence :

« Le gouvernement italien a déjà appelé à plusieurs reprises l'attention du cabinet des Tuileries sur les intrigues légitimistes dont le foyer se trouve à Rome, et qui sont dirigées en même temps contre le royaume d'Italie et la dynastie Napoléonienne. Le cabinet de Florence possède des preuves de ces menées, et il vient d'adresser au gouvernement français plusieurs médailles frappées à Rome à l'effigie du comte de Chambord, avec cette inscription : « Henri V, roi de France. »

En Italie, le parti d'action essaie une nouvelle campagne contre Rome. L'unité italienne est menacée disent les journaux garibaldiens, parce que le Saint-Père veut défendre le dernier lambeau de territoire conservé à l'indépendance du catholicisme. La cause du mal péninsulaire n'est point là. Si l'Italie était un jour morcelée, si elle était à jamais divisée, après une expérience qui aura coûté bien cher, qu'elle s'en prenne à elle-même.

La nomination du général Mac Clellan au poste de ministre américain à Londres semble devoir rencontrer de sérieux obstacles. D'une part on dit que le général, dont les visées sont plus hautes en Amérique, déclinera cette position. Il paraîtrait en outre que le Sénat ne serait point disposé à ratifier une nomination qu'on regarde comme un coup porté au général Grant par le président Johnson. En tout, partout, à propos de tout, la lutte et la discorde, telle est la situation aux Etats-Unis, et elle semble plutôt s'aggraver que se détendre.

Si l'on en croit le Vaterland, la Pologne recevrait bientôt une nouvelle forme de gouvernement. L'Empereur de Russie prendrait tous les titres attribués aux anciens rois de Pologne ;

d'abord, autant il devint instantanément froid pour faire place à un mécontentement très-sensible. Ce qui explique ce brusque changement, c'est qu'elle aperçut le baron Jerna derrière les présidents.

« On m'a rapporté que des accusés ont dit devant la Commission que j'avais quelquefois prononcé des discours qui tendaient à une insurrection. Hélas ! messieurs, je suis la sœur de Frédéric II ; j'ai été élevée sous l'influence de principes politiques autres que ceux de la Suède ; j'ai vu dès mon enfance comme un grand et puissant peuple idolâtrait son illustre souverain ; je suis femme, en outre, et j'ose me flatter d'être une femme que la Providence a douée de quelques bonnes qualités. Eh bien, messieurs, ai-je besoin de vous faire remarquer quelles conclusions découlaient naturellement de tout cela ? Ai-je besoin de vous dire que le souvenir de ma patrie et ma fierté froissée m'ont peut-être fait lâcher parfois un mot de nature à faire croire à mon entourage que j'étais animée de désirs révolutionnaires ? Si en fut ainsi, et je ne puis faire autrement que de l'admettre, de quel horrible poids l'exécution de vos condamnations à la peine capitale ne retomberait-elle pas sur ma propre tête ? Rien que vos arrêts ont déjà banni le sommeil de mes yeux, leur exécution ne laisserait pas une ombre de paix à mon cœur. Non, non, messieurs, vous ne pouvez pas me punir si cruellement ! Et, de plus, je ne serais pas seule frappée par cette punition : elle atteindrait la famille royale tout entière, mon mari et mes enfants, et jusqu'à vous-mêmes, messieurs ! »

« Les prévenus ayant avoué qu'ils ont ourdi des trames séditeuses contre les Etats et dans l'intérêt du pouvoir royal, je n'ai plus rien à dire à ce sujet. Comme vous, messieurs, je suis tenue d'accepter leurs aveux comme véridiques. Mais si les Etats ont les motifs les plus fondés de menacer leurs têtes du glaive de la loi, vous ne trouverez cependant pas mauvais que le roi et moi, pour qui ils se sont exposés, nous ayons une profonde compassion de leur sort. Vous entendez, messieurs, que je parle avec franchise ; mais aussi je n'ignore pas que je m'adresse aux hommes les plus distingués du pays, et je suis convaincue qu'un sentiment pur et vrai comme celui qui nous anime pèse dans la balance, quand ils ont à prononcer. Je n'ai qu'une seule prière à vous adresser, et elle consiste en un seul mot : Grâce ! »

« N'a-t-on pas donné satisfaction entière à l'Etat en prononçant la peine capitale ? La punition ne consiste pas dans la mise à mort, mais dans la condamnation. Il est terrible, épouvantable, sans doute, de voir l'échafaud se dresser pour nous ; mais une fois qu'on y est monté, c'en est fait de cette torture, tandis que celle de la condamnation peut avoir une longue durée.

un prince impérial résiderait à Varsovie comme vice-roi, et il aurait à ses ordres une garde polonaise composée des fils des premières familles de la noblesse du royaume. Dans la résidence de Varsovie il n'y aurait plus de garnison russe ; mais l'inviolabilité du vice-roi et l'ordre public seraient placés sous la sauvegarde d'une garde nationale qui prêterait serment au vice-roi.

Cette combinaison n'est pas assez russe, et l'idée est trop polonaise pour y ajouter foi.

L'organisation des légions étrangères est vivement soutenue par la Sublime-Porte. Langiewicz a obtenu des crédits spéciaux pour la formation des régiments d'infanterie. C'est la première fois que des troupes chrétiennes de cette arme serviront le Sultan. Quant aux forces de cavalerie, elles sont, depuis la guerre de Crimée, organisées sur de fortes bases et rendent de bons services.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 2 mars.

Le Times dément la nouvelle que lord Derby doit rester dans le Cabinet avec le titre de ministre sans portefeuille. Les médecins ont ordonné au noble lord un repos absolu.

Une réunion du parti tory doit avoir lieu jeudi chez M. Disraeli.

Plymouth, 1^{er} mars, soir.

L'amiral français commandant la flotte qui stationne dans les mers de l'Amérique septentrionale et des Indes occidentales, est arrivé à Fort-de-France (Martinique), le 1^{er} février, à bord de la *Sémiramis*. Il allait repartir immédiatement pour Haïti, afin d'y protéger les sujets français.

Berlin, 2 mars.

Le conseil fédéral du Zollverein s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. de Bismark.

Vienne, 1^{er} mars.

On annonce que l'amiral Tegethoff est nommé commandant supérieur de la marine en remplacement de l'archiduc Léopold, inspecteur de la flotte. D'après une dépêche de Constantinople du 1^{er} mars, le ministre de la guerre Ruchdi-pacha serait remplacé par Namik-pacha gouverneur de Bagdad. Omer-Pacha serait chargé de l'intérim du ministère de la guerre jusqu'à l'arrivée de Namik-pacha.

Rome, 1^{er} mars.

Mgr Lucien Bonaparte, arrivé par voie de mer, est descendu au palais Bonaparte.

« On m'a rapporté que des accusés ont dit devant la Commission que j'avais quelquefois prononcé des discours qui tendaient à une insurrection. Hélas ! messieurs, je suis la sœur de Frédéric II ; j'ai été élevée sous l'influence de principes politiques autres que ceux de la Suède ; j'ai vu dès mon enfance comme un grand et puissant peuple idolâtrait son illustre souverain ; je suis femme, en outre, et j'ose me flatter d'être une femme que la Providence a douée de quelques bonnes qualités. Eh bien, messieurs, ai-je besoin de vous faire remarquer quelles conclusions découlaient naturellement de tout cela ? Ai-je besoin de vous dire que le souvenir de ma patrie et ma fierté froissée m'ont peut-être fait lâcher parfois un mot de nature à faire croire à mon entourage que j'étais animée de désirs révolutionnaires ? Si en fut ainsi, et je ne puis faire autrement que de l'admettre, de quel horrible poids l'exécution de vos condamnations à la peine capitale ne retomberait-elle pas sur ma propre tête ? Rien que vos arrêts ont déjà banni le sommeil de mes yeux, leur exécution ne laisserait pas une ombre de paix à mon cœur. Non, non, messieurs, vous ne pouvez pas me punir si cruellement ! Et, de plus, je ne serais pas seule frappée par cette punition : elle atteindrait la famille royale tout entière, mon mari et mes enfants, et jusqu'à vous-mêmes, messieurs ! »

La reine parlait du fond du cœur, avec une émotion visible et toujours croissante qui la força de s'arrêter, car elle se sentait incapable de poursuivre le développement de ses pensées.

Les présidents ne parvinrent pas à se soustraire entièrement à l'impression de ce langage. Plusieurs

Florence, 4^{er} mars.

Les députés de la gauche ont tenu plusieurs réunions pour se mettre d'accord sur les lois financières. Des réunions ayant le même but ont été tenues par les députés du centre gauche.

On mande de Turin que la princesse de la Cisterna, mère de la princesse d'Aoste, est morte ce matin.

ITALIE.

On écrit de Rome, 26 février 1868 :

« Le dernier jour du carnaval a été plus animé que les précédents. Il n'y a eu aucune démonstration politique ; faute d'entente, les chefs du parti unitaire n'ont pu donner suite à leur projet de faire quelque chose en l'honneur du mariage du prince Humbert. Le char des pensionnaires de l'Académie de France a été le plus distingué. Celui des zouaves, sans doute à cause des marques de sympathies outrées qu'ils prodiguaient à la famille royale de Naples en passant sous son balcon, a été accueilli à plusieurs reprises par des murmures de désapprobation. Le roi, la reine, le comte et la comtesse de Trapani et des notabilités de l'émigration napolitaine, entre autres deux ministres actuels du roi, qui éprouaient le besoin de se délasser des labeurs de leurs fonctions, occupaient un balcon et deux fenêtres. Un gentilhomme polonais, le comte Tiskiewicz, a gracieusement offert à la beauté et au malheur, dans la personne de la reine, une magnifique corbeille de fleurs.

« Jusqu'à une heure du matin, le Corso, illuminé au moyen de couronnes de gaz substituées aux becs ordinaires, a été encombré de dominos et de promeneurs. Pendant ce temps-là, 420 membres de la noblesse romaine soupai à 25 fr. par tête dans la salle de l'Exposition dantesque et la dernière soirée masquée avait lieu à l'opéra.

« La tranquillité n'a pas été troublée un seul instant.

« Le mariage de Donna Guendalina Doria avec le comte Della Somaglia, célébré lundi matin à Ste-Agnès avait attiré à Rome plusieurs membres de l'aristocratie milanaise. Après la cérémonie, les deux époux, selon une coutume qui est en même temps un privilège de la noblesse romaine, se sont transportés en équipage de gala au Vatican, où le Pape les a bénis et a fait don d'un riche camée à Donna Guendalina, puis à St-Pierre pour y prier devant le tombeau des apôtres.

« Il a été stipulé dans le contrat que le comte et la comtesse passeraient six mois de l'année à Rome et les six autres à Milan.

« Les tentatives pour une nouvelle fusion entre les chefs de la fraction avancée et de la fraction modérée du parti unitaire n'ont encore abouti à aucun résultat. Ces personnalités ne cachent pas que le principal obstacle vient de la froideur qu'ils trouvent à Florence.

« La question du transfert de la dette une fois réglée, il y aura lieu d'espérer, sinon une entente cordiale, au moins un commencement de rapprochement entre le gouvernement italien et celui du St-Siège. Ce *modus vivendi* est l'objet des vœux des plus sincères amis du Pape et de l'Italie. Autant, d'ailleurs, la population romaine éprouve de ré-

fois ils s'étaient entrecroisés involontairement, comme si chacun d'eux cherchait sur la physionomie des autres un appui contre sa propre émotion ; mais ces tentatives restaient infructueuses, et ils s'avouaient, à leur grande surprise, que la compassion s'éveillait dans leur sein, quoiqu'ils se fussent promis de rester insensibles.

Fersen sentait cependant qu'il lui incombait de répondre et que, dans sa position, il allait assumer une grande responsabilité par sa réponse. Il avait signé l'arrêt au nom de la noblesse ; il fallait maintenant qu'il le défendit d'une manière digne de cet ordre.

« Madame, dit-il, je regrette que le crime commis ne soit pas simplement un crime contre nous quatre ; je regrette également que l'arrêt ne dépende pas de nous seuls ; car alors, je le crains, les représentations de V. M. auraient ébranlé notre conviction et nous aurions peut-être même ralliés à la manière de voir de V. M. Mais, madame, il s'agit d'un crime contre la Constitution, et ce sont les Etats du royaume qui ont prononcé l'arrêt ; ce sont donc eux seuls — et non pas nous — qui peuvent le rapporter et en empêcher l'exécution.

« Vous demeurez donc sourds à mes prières ! reprit Louise-Ulrique, qui ne s'était pas attendue à pareille réponse ; par bonheur, je conçois un argument irrésistible : la désolation d'une épouse et mère. »

A ces mots, elle sortit par une porte latérale.

Le baron Jerna n'était pas demeuré spectateur indifférent : il avait, au contraire, écouté la reine avec attention et remarqué quelle impression ses paroles avaient produite, et il voyait avec crainte que ces messieurs chancelaient. Il profita donc de l'absence

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 4 mars 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE XIV.

UNE RÉVÉLATION ACCABLANTE.

(Suite).

« Deux ? je n'en attendais qu'une. N'importe, je m'y rendrai dans peu d'instants. »

La dignité avec laquelle le comte Fersen et les autres présidents Benzelius, Kiermann et Olof Hakanson se présentèrent chez la reine, prouvait qu'ils savaient bien que chacun d'eux possédait la plus grande influence dans son ordre, et qu'en réalité ils représentaient ensemble le pouvoir exécutif en ce moment.

Mais autant l'accueil de la reine fut prévenant
La reproduction est interdite.

pugnance pour les moyens violents employés au mois d'octobre sous prétexte de l'émanciper, autant elle est portée par la force même des choses à désirer une assimilation aussi complète que possible entre deux Etats juxtaposés et ayant l'un et l'autre intérêt à vivre en bonne harmonie.

« Les relations entre les avant-postes des deux armées se rétablissent peu à peu sur l'ancien pied. Avant-hier, par exemple, un détachement italien est entré sur le territoire pontifical, du côté d'Arso, pour y poursuivre des brigands. Les soldats du Pape ont manœuvré de façon à rendre la tâche des Italiens plus aisée. Ceux-ci se sont retirés après avoir tué un brigand et fait quelques prisonniers.

« Il fut convenu, l'année dernière entre un général italien et un général pontifical, qu'une zone d'une certaine profondeur en deçà et au-delà de la frontière serait considérée comme territoire neutre, toutes les fois qu'un détachement italien ou pontifical, à la poursuite des brigands se trouverait entraîné à franchir la ligne de démarcation. Comme il y a en ce moment, sur la lisière des deux Etats des groupes de malfaiteurs vulgaires et d'individus compromis dans les événements de 1867, groupes qui pourraient bien un jour, former le noyau d'une nouvelle invasion, des officiers supérieurs italiens proposent aux officiers pontificaux de remettre formellement en vigueur en la rendant au besoin plus efficace, la convention de l'année dernière. Cette demande a été transmise à Rome par les commandants des zones militaires et on attend la réponse du gouvernement romain.

« Le bataillon des chasseurs étrangers a reçu 71 recrues, le 25. D'un autre côté, 4 ou 5 hommes de son effectif viennent de désertir en même temps que quatre légionnaires. »

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. Rigaud :

« Le bruit relatif à une note que le gouvernement français aurait fait communiquer à St-Petersbourg, par l'entremise de l'ambassadeur français, au sujet des derniers incidents survenus en Roumanie et en Bulgarie, est dénué de tout fondement.

« En fait de communications, il n'y en a pas eu d'autres que celles qui devaient naturellement s'échanger entre les divers gouvernements signataires du traité de Paris. Il est probable que les cours intéressées se seront fait part réciproquement de leurs impressions au sujet des informations recueillies, aussi bien dans la presse étrangère que dans la presse française, relativement aux rumeurs diverses qui ont circulé ; mais, sans vouloir garantir que cet échange de communications ait eu lieu nous répétons que la note à laquelle plusieurs journaux ont fait allusion n'existe pas. »

PATRIE.

La Patrie s'exprime ainsi par l'organe de M. Ernest Dréolle.

« C'est à juste titre que les nouvelles des pays danubiens ont préoccupé un moment l'opinion publique et laissé craindre que des incidents politiques assez graves ne se produisissent de ce côté de l'Europe.

« Mais l'action diplomatique des grandes puissances s'étant énergiquement exercée au début même de ces incidents, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'heure qu'il est la situation ne justifie à aucun degré les inquiétudes qui se manifestent.

« Il est à remarquer, d'ailleurs, que c'est encore à la faveur de bruits complètement inexacts, lesquels attribuent à diverses chancelleries des démarches qui n'ont point été faites, que ces inquiétudes se sont produites.

de la reine pour dire à demi-voix à Fersen, dont la réponse ne trahissait, malgré sa précision, qu'une fermeté artificielle :

« N'oubliez pas, M. le comte, que la Constitution sera minée dans ses fondements si ces condamnations ne sont pas exécutées. L'intérêt du pays exige, en cette circonstance, un exemple terrible.

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage — ce qui aurait été superflu d'ailleurs — car la reine rentra en ce moment avec la comtesse Brahe.

La comtesse voulut parler, mais elle ne le put pas. Elle ne put qu'attacher sur les présidents un éloquent regard de ses yeux humides, muette prière d'un cœur navré. Elle essaya de nouveau d'élever la voix ; mais, cette voix expirant sur ses lèvres, elle tomba à genoux en joignant les mains.

« Messieurs, dit la reine, ce n'est que pour invoquer le ciel qu'on prend cette attitude. Repoussez-vous cette muette supplication, que Dieu accueillerait assurément ? — Vous ne répondez pas ? »

Un profond soupir, soulevant le sein de la comtesse, fit échapper de ses lèvres ces deux mots, qui résumaient tout :

« Mon mari ! »

Fersen et les autres étaient émus d'une profonde compassion ; mais l'avertissement de Jerna leur bourdonnait encore aux oreilles.

« Mme la comtesse, relevez-vous, je vous en prie, dit Fersen. Dieu, dont la sagesse et la puissance sont infinies, peut pardonner beaucoup, beaucoup plus que les hommes. Relevez-vous, Mme la comtesse, et n'apportez votre douleur avec courage. Il n'est pas en votre pouvoir de changer l'arrêt. »

« La situation est entrée dans une voie d'apaisement et tout autorise à espérer que les gouvernements qui ont provoqué par leur attitude les réclamations des puissances occidentales, s'efforceront aujourd'hui de réparer les erreurs qu'ils ont commises au grand préjudice des intérêts des populations danubiennes.

« Si l'Europe tout entière doit désirer le maintien de la paix, c'est surtout dans les provinces de la Turquie d'Europe que l'on doit s'appliquer à seconder les efforts des grandes puissances, pour prévenir le retour de complications qui ne pourraient que nuire au développement régulier des nationalités chrétiennes. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Tous les journaux de Paris ont commenté la « mission politique » que le prince Napoléon allait remplir en Allemagne. Voici l'eau froide que l'Opinion Nationale, bien posée pour savoir ce qui se passe à l'ancien palais du cardinal Mazarin, jette sur cette ébullition fantaisiste :

« Il est complètement inexact, ainsi que l'annoncent plusieurs journaux, que le prince Napoléon soit chargé d'une mission en Allemagne. Le voyage du prince, projeté depuis plusieurs mois et retardé par diverses causes, à un caractère essentiellement privé. »

Le prince Napoléon se rend directement à Berlin.

— Une dépêche de Nice, 29 février, annonce que le roi Louis de Bavière est mort ce matin dans sa 82^e année.

Voilà une complication de plus dans les affaires, déjà difficiles, de l'Allemagne.

— Le conseil d'Etat s'est occupé aujourd'hui du projet de loi relatif à l'emprunt de 440 millions.

— Mieux vaut tard que jamais. On annonce la formation à Paris d'une compagnie financière et maritime pour l'établissement d'un câble transatlantique entre la France et les Etats-Unis.

— Les députés qui viennent de passer plusieurs jours en province, commencent à rentrer à Paris. On en voit en grand nombre dans la salle des conférences échangeant les impressions recueillies pendant cette rapide vilégiature. De l'ensemble de ces conversations, il résulte que les débats dont le corps législatif a été le théâtre dans ces derniers temps ne sont pas sans avoir causé, parmi les populations une certaine lassitude. Un peu moins de temps aux disputes, un peu plus aux affaires, tout irait mieux, disent les bons citoyens.

— L'accès de la salle des Pas-Perdus, au Corps législatif, continue à être sévèrement interdit par la consigne donnée au chef du service des salles ; on ne peut y être admis qu'avec un député. Cette mesure a été ordonnée par M. le vice-président Jérôme David qui, en traversant la salle, y a remarqué des groupes de jeunes gens discutant après la séance, les paroles et les votes des membres de l'assemblée.

— D'après le journal des Travaux publics il aurait été décidé en conseil des ministres que le boulevard projeté par M. Haussmann, à travers le cimetière Montmartre, ne serait pas exécuté. L'Empereur aurait dit : « L'opinion publique repousse le projet. Il n'est pas d'une utilité indispensable. Il faut donner satisfac-

La comtesse leur embrassa successivement les genoux, en répétant d'une voix à fendre le cœur :

« Mon mari ! mon mari ! »

La reine fut saisie d'un amer sentiment de fierté blessée en les voyant demeurer inflexibles.

« Que pouvons-nous faire de plus ? » demanda-t-elle.

Fersen, se posant la main gauche sur le cœur, leva la droite comme pour leur dire :

« Adressez-vous à Dieu ! »

C'en était trop pour l'orgueil d'une reine comme Louise-Ulrique.

« Relevez-vous, Mme la comtesse, dit-elle à son tour ; inutile de supplier plus longtemps. »

Mais la comtesse était tombée en défaillance. On s'empressa de l'emporter et de lui prodiguer des soins.

« Vous nous répondez, messieurs, reprit alors la reine, qu'il faut que les arrêts de mort soient exécutés ; mais permettez-moi de vous déclarer qu'il n'en sera rien. »

Pendant qu'elle les observait pour juger de l'effet de cette déclaration, le roi entra.

« Voici précisément, continua-t-elle, S. M., mon auguste époux, qui rentre de la salle du conseil. » Et, s'adressant au roi, elle ajouta : « Fais part toi-même à ces messieurs de ta résolution inébranlable. »

— Hélas, ma chérie ! dit Adolphe-Frédéric s'approchant d'elle.

— Déclare ouvertement, je t'en prie, que tu ne signeras point les arrêts.

— Hélas ! ma bonne Louise-Ulrique...

— Mon Dieu ! interrompit la reine, tu as signé ?

tion à l'esprit qui anime la population de Paris. »

— Il paraît que la discussion a été très vive dans les dernières séances de la commission du projet de loi sur la presse. La délibération a porté particulièrement sur le maintien des peines corporelles et sur l'interdiction de toute publicité relative aux faits de la vie privée. Ou dit que sur ces deux points la commission s'est prononcée pour l'affirmative.

— Il n'y a pas à dire que non, nous sommes en fait d'émancipation politique des retardataires. Parlez-nous des Etats-Unis ! Voici une demoiselle plus ou moins majeure, miss Emma Hant, qui vient d'être élue « député » à l'assemblée législative du Kansas. Elle a dû prendre possession de son siège ces jours derniers. En France on dirait que c'est une libre penseuse peut-être bien même une vésuvienne.

— Nous apprenons par le Journal de Rouen que l'Empereur a l'intention de visiter cette ville, lors des fêtes qui seront données à l'occasion du concours agricole. Ce concours sera ouvert le 23 mai et se terminera le 31 du même mois par la distribution des prix. Il y aura deux jours consacrés aux courses.

En quittant Rouen, S. M. se rendra, suppose-t-on, au Havre, pour y visiter l'Exposition internationale de marine.

Pour extrait : A. Layton.

Nous commençons aujourd'hui la publication du remarquable mandement de l'archevêque de Paris à l'occasion du Carême. Nos lecteurs ne liront pas sans fruit ces pages pleines d'éloquence et de grandes pensées.

LETTRÉ PASTORALE.

De Mgr l'Archevêque de Paris, sur la vérité de la religion, et mandement pour le carême de l'année 1868.

Nos très-chers frères :

Un Etre suprême, nécessaire, infini, un Dieu vivant et personnel, gouverne le monde qui est son œuvre, et prend soin de nous, qui sommes ses enfants. Son grand nom est écrit en lettres splendides sur le sable des étoiles et sur la face de la nature entière, où l'ordre, le mouvement et la vie attestent l'existence et l'action d'une cause première, toute-puissante, pleine de sagesse et de bonté. Son auguste image est empreinte jusqu'au fond de notre âme, où rien ne peut l'effacer ; et les races humaines, pressées par l'instinct, par la conscience et la raison, reconnaissent et proclament la souveraineté de ce Créateur et Maître, qui est le principe et la fin de tout, la seule et complète explication des choses. En effet, tous les pays et tous les siècles font une place à la Divinité dans leur institutions et leur histoire ; ils la regardent comme l'arbitre de leurs destinées, l'implore d'un cœur confiant et respectueux, et lui dressent des autels en témoignage de leur dépendance et de leur foi.

La religion est entrée dans le monde dès l'origine, et elle y restera jusqu'à la fin des temps, comme le droit et la force, comme l'autorité et la liberté, comme tous les principes, tous les sentiments et toutes les lois qui s'imposent à l'humanité pour son mérite et pour son bonheur. Qu'il y ait donc une religion, c'est-à-dire un ensemble de rapports unissant l'homme à Dieu, c'est naturel et nécessaire, puisque naturellement et nécessairement les créatures relèvent du Créateur et ne peuvent être dispensées de tendre par tous les mouvements de l'esprit et du cœur vers celui qui est leur premier principe, leur centre puissant et leur dernière fin. Qu'il n'y ait qu'une seule religion véritable, comme il n'y a qu'une raison et une justice, c'est évident, puisque tous les hommes, ayant la même nature, soutiennent avec Dieu les mêmes rapports qui doivent avoir la même expression et se manifester par les mêmes formes autorisées.

Ainsi, dès le premier abord, la religion apparaît avec son double caractère de nécessité et d'uniformité. Obligatoire et la même pour tous, elle doit

— Non, mille fois non ; je ne les ai pas signés et je ne les signerai jamais ; cependant...

— Eh bien ?

— Cependant mon nom se trouve au bas de ces peines capitales !

— Comment ? Qu'est-ce que cela signifie ? Tu parles par énigme.

— Le mot de l'énigme est facile à trouver : sur mon refus de signer, le conseil se servit de ma griffe.

— Ciel, quelle audace !

Fersen et les autres se retirèrent pendant ce court entretien entre les deux têtes couronnées, et bientôt un chambellan vint annoncer que la députation qui attendait une audience commençait à s'impatienter.

« Introduisez-la dans un instant, » dit la reine, puis elle se rendit dans le cabinet vert et en ramena Mme Schedvin, cette dame que nous avons vu traverser la pièce où s'entretenaient Hélène et le baron Jerna. Ajoutons qu'elle les avait reconnus tous les deux en passant.

Elle venait pour donner un éclaircissement de haute importance, pour mettre sa conscience en repos par l'acquiescement d'une dette qu'elle ne voulait pas emporter dans la tombe.

À l'entrée de la députation, la cour était réunie autour du couple royal. À l'aspect de Louise-Ulrique, Hélène, que Jerna conduisait par la main, pâlit comme si elle marchait à l'échafaud, et son effroi redoubla encore quand elle s'aperçut de la présence de Mme Schedvin.

Dès que la députation l'eut saluée, la reine prit la parole :

être, en conséquence, accessible à tous et par un moyen dont personne ne se trouve exclu. Il faut donc qu'on y puisse arriver, non-seulement par la science proprement dite, qui est le privilège d'un petit nombre, mais encore et surtout par le simple et correct usage de cette raison à laquelle tous participent et qui se nomme le bon sens. C'est en effet ce qui se passe et ce qui toujours empêchera l'incroyance et l'impiété d'être autre chose que l'aberration et la maladie de quelques-uns ; c'est ce qui, selon les promesses de Dieu même, assure à jamais le règne de Jésus-Christ sur la terre, le triomphe continu de l'Eglise et le succès sans cesse renouvelé du ministère évangélique.

Or, voilà ce que nous désirons, nos très-chers frères, vous exposer brièvement dans cette lettre pastorale. Il ne s'agit pas de produire ici une démonstration qui demande aux auditeurs un long temps, des recherches ou de profondes réflexions ; il s'agit de faire voir, à la lumière de la raison commune et du bon sens, que la religion se présente à tous les regards avec un des plus réels et des plus apparents caractères de vérité, caractère indiqué d'ailleurs par la nature même de la question qui nous occupe, et par la manière dont notre esprit se comporte quand il la soumet à son examen.

Ce qu'il y a de plus apparent dans la religion et de plus facile à constater pour tout le monde, c'est qu'elle existe. En effet, puisque la religion est naturelle et nécessaire, il est impossible qu'on ne la trouve pas officiellement établie chez tous les peuples et dans tous les siècles ; car l'humanité n'échappe jamais en masse à ses propres lois, et elle ne peut pas s'y conformer qu'il n'en résulte des actes répétés, des mœurs et des habitudes publiques qui deviennent bientôt des institutions sociales. Or, c'est ce qui a lieu pour la religion : elle existe de fait, elle est même un fait éclatant, général et mêlé à la vie de toutes les nations. En conséquences, elle doit se démontrer par le moyen qui nous garantit les faits et les vérités historiques, c'est-à-dire par le témoignage ; et puisque nous sommes en présence d'un fait qui embrasse tous les temps et tous les pays, les témoignages ne peuvent qu'être nombreux ; d'un contrôle facile et d'une force concluante.

Tel est donc l'aspect sous lequel nous voulons envisager aujourd'hui la religion, et tel est le but précis de cette instruction pastorale. Laissons de côté, pour y revenir en d'autres temps, les diverses preuves de vérité et de divinité que la religion peut emprunter à l'excellence de sa doctrine et à la beauté de sa morale, nous ferons voir simplement que la religion est un fait, que ce fait porte en lui-même la garantie de sa légitimité et de sa valeur, et qu'ainsi la religion est vraie et divine.

I

La religion est le rapport de l'homme avec Dieu, la manière dont Dieu veut être connu et honoré. Elle comprend des vérités qu'il faut admettre et des préceptes plus ou moins nombreux et développés selon les divers âges du monde, c'est-à-dire sous les patriarches, chez les Israélites et dans l'Eglise catholique. Ainsi entendue, la religion est un fait, ou plutôt un ensemble de faits dont l'origine, le caractère et la permanence commandent l'admiration et portent des signes éclatants de divinité.

Voyez ce qui se passe en vous et autour de vous : aujourd'hui même où plusieurs croient s'être affranchis du christianisme et de Dieu, la religion demeure comme un fait immense et victorieux qui vous enveloppe de toutes parts, domine la vie des individus et des peuples, et pèse d'un poids décisif sur leurs résolutions dans les circonstances les plus solennelles.

C'est la religion, en effet, qui bénit vos enfants sur le seuil de l'existence, en leur donnant, au baptême, un nom qui les rattache aux siècles antérieurs et qui les fait citoyens de la patrie céleste. C'est elle qui façonne et discipline leur jeune âge, développe en eux le sens moral, et qui, dans la première communion, le revêt de toute la force d'un Dieu pour aider leur courage et soutenir leur vertu. C'est elle qui consacre les alliances d'où naissent vos familles, qui charme et réjouit le foyer domestique, en y faisant régner la paix avec l'innocence et la pureté, avec l'amour du travail et le dévouement, avec le respect mutuel et la piété filiale. C'est elle encore, qui se mêlant à toutes les réalités de votre vie pour les expliquer, les adoucir et les transfigurer par sa propre noblesse, protège les uns contre l'orgueil de l'heureuse fortune, les autres contre les tristesses et les découragements de l'adversité, qui vous console

« Quand la couronne ou l'Etat accorde une récompense à un serviteur d'une famille privée, il est d'usage que cette famille en exprime solennellement sa joie et sa reconnaissance. Je ne désire pas vous montrer autre chose en cette occasion. M^{lle} Hélène a révélé aux Etats différents secrets de ma toilette, et les Etats ont jugé cette action digne d'être proclamée un service éminent rendu à la patrie. Hélène a été à mon service privé ; je fais donc autant de cas du Jugement des Etats que de la conduite de cette fille. Ayez la bonté, messieurs, de remplir votre mission. »

La députation s'en acquitta aussitôt. L'orateur lut un écrit à la louange d'Hélène, et lui remit, au nom des Etats, une somme considérable.

Puis le baron Jerna présenta à Louise-Ulrique la démission d'Hélène. La reine la prit, y jeta un coup d'œil, la déchira sans la moindre humeur et en jeta les lambeaux sur le parquet.

« Cette réponse suffit, baron, n'est-il pas vrai ? » dit-elle à Jerna.

La députation était sur le point de se retirer quand Mme Schedvin implora de la reine la faveur de dire quelques mots, ce qui lui fut accordé.

« Je suis vieille, dit-elle, et je sais différentes choses qui se sont passées il y a déjà longtemps. M^{lle} Hélène est orpheline ; sa mère est morte en lui donnant le jour chez M. le baron Jerna. »

(La suite au prochain numéro.)

dans les épreuves, tempère l'amertume de vos deuils, en priant avec vous; et veuille comme une mère sur les cendres de vos proches. C'est elle enfin qui vient s'asseoir au chevet de votre agonie, ouvrir devant vous les horizons de l'éternité, et qui, soutenant votre voix et votre main mourante, vous donne la force de bénir vos fils et vos neveux comme votre aïeul et votre père vous ont bénis, dans un suprême et touchant adieu.

Ce sentiment chrétien qui vit en vous respire aussi dans l'âme de vos semblables, et il se manifeste de toutes parts sous des formes authentiques et significatives. D'un bout de la France à l'autre, l'humble village et la cité splendide montrent avec fierté leur église, élevée plus haut dans les airs que tous les autres édifices, et faisant étinceler au loin le symbole de la rédemption, témoignage de la loi commune. C'est la maison de Dieu, foyer de pure lumière, école de vertu, source intarissable de charité. Tous s'y donnent à certains jours, un rendez-vous solennel, pour demander à Dieu, dans une prière unanime, l'intelligence, l'amour et le courage de leurs devoirs. L'enfance y apprend le respect et la soumission, la jeune fille y fait un pacte avec la vertu, l'âge mûr y reprend des forces pour les austères combats de la vie, et le vieillard y retrouve les croyances et les joies de ses premières années. Là, retentit sans cesse une voix respectée qui maintient l'autorité des lois morales et religieuses, qui combat l'ignorance et les passions qui détournent de l'erreur et du mal, fait connaître la vérité, ramène au bien, éveille le remord et le repentir, prononce des paroles de pardon, réconcilie les ennemis, incline les puissants à l'indulgence et les riches à la pitié, protège les faibles, rend l'espérance aux malheureux, et rappelle à tous le prix de leur âme, la vanité du présent et les promesses d'une vie future.

Assurément, ce n'est pas en vain que cette voix descend de quarante mille chaires évangéliques sur la tête de tout un peuple. Animé par le zèle, appuyée par l'exemple, elle frappe, entraîne les âmes, et détermine les convictions; elle crée ainsi un atmosphère où vivent les intelligences et respirent les cœurs, où se forment les caractères et se nourrissent les dévouements; et de la sorte une influence toute chrétienne pénètre les mœurs, les institutions et les lois de notre pays. A la vérité, on doit rencontrer, sur toute la face d'un vaste empire plusieurs hommes, hélas! un trop grand nombre qui se vantent d'échapper à cette force mystérieuse et de n'avoir rien de commun avec les croyances et les pratiques générales. Mais ils sont meilleurs qu'ils n'affectent de se montrer et c'est justice de préférer leurs sentiments à leurs discours.

D'abord, la religion ne leur paraît peut-être qu'incommode, et non pas fausse ni superflue; parce qu'elle est un fardeau, ils la rejettent volontiers; mais parce qu'elle est un frein, ils trouvent que les autres auraient tort de s'en affranchir. D'ailleurs ils ne sont pas tellement affermis dans l'incrédulité qu'ils ne profitent avec joie de quelque occasion pour en sortir; par exemple, lorsqu'à force d'expérience, ils ont vu clair à travers les choses humaines, et que leur âme s'est déchirée sous les coups répétés de l'infortune et de la douleur, souvent alors la vérité passe par la blessure saignante et fait son chemin et elle les force d'avouer que l'impunité, déjà bien mauvaise pour vivre, ne vaut absolument rien pour mourir.

Enfin, quand même ils ne voudraient de Dieu ni dans la vie ni dans la mort, leur nombre relativement infime ne leur permet pas d'être autre chose qu'une exception à laquelle le génie pratique de l'humanité n'attache aucune importance et n'accorde que son dédain: ils sont la pierre à peine perceptible, dégradée par on ne sait quel, dans l'édifice que son âge et sa masse, ses lignes harmonieuses et sa majesté rendent impuissant et vénérable; ils sont le flot souillé qu'un orage, en passant, vient de jeter dans le fleuve pur et paisible. Laissez à sa difformité cette pierre isolée qu'entament les vicissitudes des saisons; laissez aussi descendre à sa place obscure la fange soulevée par la tempête, et ne craignez point: l'édifice durera, soutenu par sa propre force qui brave l'action du temps, et le fleuve continuera de réjouir la campagne où il promène avec ses eaux limpides la verdure et la fertilité.

(La suite au prochain numéro.)

Bulletin Financier

Le marché financier a été très-agité la semaine dernière. D'un côté la hausse qui s'était produite la semaine avant et qui était due surtout à l'influence de quelques spéculateurs plus aventureux que puissants, a amené sur la place un certain nombre de titres alléchés par l'appât des hauts cours, ce qui a déterminé une réaction inévitable après l'ascension subite des valeurs qui avaient pris le marché au dépourvu et d'un autre côté, les spéculateurs à la baisse ont cherché à peser sur les cours, à l'aide des bruits qui ont couru tous ces jours-ci sur les menées des agents russes dans les provinces danubiennes. Il n'en a pas fallu davantage pour changer du tout au tout l'aspect de la situation à la Bourse. Aussi la réponse des primes s'est-elle faite à des cours auxquels on était loin de s'attendre samedi dernier. On s'est relevé un peu après cette réponse, mais la dépréciation subie par un grand nombre de valeurs n'en reste pas moins assez sensible. Il est vrai de dire cependant que si l'on se reporte au commencement du mois, c'est le résultat contraire qui devra être signalé, c'est-à-dire une amélioration du prix de beaucoup de valeurs. Cette amélioration on peut et on doit la considérer désormais comme acquise puisqu'elle s'est faite en dépit des exagérations des haussiers et des baissiers et qu'elle est due surtout à l'absorption lente et continue des titres par le public en dehors de la spéculation pure. Le bilan de la Banque constate d'ailleurs encore cette semaine la même pléthore de capitaux qui se traduit par un encaissé de 1,127 mil-

lions, un chiffre de comptes particuliers de 440 millions et un abaissement du portefeuille à 455 millions. C'est pour la Bourse une garantie contre la baisse, bien que le signal de la hausse ne puisse être donné que par une reprise des affaires.

La réponse des primes s'est faite aux cours suivants: 3 p. 0/0 68-90; italien 45-15; foncier 1,432-50; mobilier 218-75; espagnol 270; lombards 373-75; autrichien 550.

Le déport de la rente a monté de 3 centimes à 6 centimes. Sur l'Italien le déport a atteint 5 centimes après le pair, de même pour le foncier qui fait un léger déport après un report de 1-50.

La rente qui restait samedi dernier à 69-45 a fait ce cours au plus haut pour tomber jeudi à 68-77 1/2 et remonter en dernier lieu à 69-12 1/2 avec 32 1/2 cent. de baisse. Quant à l'Italien, il a varié de 46-25 à 45 pour finir à 45-50 avec 60 cent. de dépréciation.

Les valeurs de crédit ont subi de notables fluctuations, surtout le foncier qui a coté 1,485 et 1,422-50 comme cours extrêmes et reste à 1,450 avec 50 fr. de baisse. Le Comptoir a fléchi de 2-50 à 665; le crédit colonial de 10 fr. à 500, après avoir fait un instant 517-50; le crédit agricole de 7-50 à 630; la Générale de 250 à 538-75. La Banque de France est en baisse de 25 fr. à 3,175.

Le groupe des mobiliers a eu un marché très-animé. Le mobilier français a gagné 3-75 à 230; l'Espagnol reste à 275; l'Immobilier a perdu 3-75 à 95 et les transatlantiques 5 fr. à 350.

Les recettes des chemins français sont presque toutes en augmentation sur celles de la semaine correspondante de 1867. Le Lyon ancien a un accroissement de 336,000 francs et le nouveau de 196,000. Puis viennent l'Est ancien avec 80,000 fr. et le midi ancien avec 20,000 fr. d'augmentation. Il y a une diminution de 16,000 fr. sur l'Orléans ancien et de 1,300 fr. également sur le Nord ancien; quant au Nord nouveau, il a augmenté de 67,000 fr. et les autres réseaux nouveaux sont aussi en voie de progression.

Le Nord qui était tombé un instant à 1160, s'est vivement relevé à 1170 avec encore 17-50 de baisse sur les cours de samedi. Le Midi a perdu 10 fr. à 550, le Lyon 6-25 à 905 et l'Est 5 fr. à 542. L'Orléans fait 895.

Parmi les chemins étrangers ce sont toujours les autrichiens qui tiennent la tête. Leurs recettes ont encore augmenté cette semaine de 79 à 80 0/0; viennent ensuite les Lombards avec 9 0/0 d'augmentation.

Les Lombards ont fléchi de 7-50 à 378-75 et les Autrichiens de 5 fr. à 555.

Quant aux valeurs diverses elles ont peu varié. Le Gaz reste à 1555; les Suez à 277-50 et les obligations mexicaines à 136. Il faut en croire le *Journal Financier*, le projet de remboursement de ces dernières obligations a été officiellement remis au Conseil d'Etat, où il est à l'étude en ce moment. HAVAS.

Bulletin Agricole

La baisse a lourdement pesé pendant cette dernière huitaine, sur les cours des farines, notamment sur les prix du livrable; le disponible se traite de 88 à 90 le sac de 159 kil.; avril est tenu à 89.50; mai et juin de 89.25 à 89.50; quatre mois 88.25. La vente des blés a été à peu près nulle au marché de mercredi dernier à Paris; et quoique la baisse fût alors dans sa période la plus accentuée, les acheteurs ont dû subir une augmentation de 75 par sac de 120 kil. Prix extrêmes: 47 à 56.50. Point de variations sensibles sur les menus grains.

Certains journaux attribuent la baisse actuelle à une situation de place, de même qu'à la bourse on explique les mouvements du jour par des causes étrangères à la politique quand cette même politique prend un aspect contraire à certains intérêts. La vérité est que l'abondance des arrivages à Marseille où 52 navires, chargés de blés, sont entrés dans le port, dans la seule journée du 27 février, donne un démenti énergique aux alarmistes; aussi voyons-nous la baisse prédominer sur les marchés de samedi, et nul doute que nous n'entrions dans une période rétrograde dont la durée sera elle-même subordonnée au mouvement de nos ports. Il convient en outre, de tenir compte, d'autre part, des apports plus ou moins considérables de la culture sur nos marchés de l'intérieur. Or, qui ne sait que nos cultivateurs sont, en ce moment même retenus aux champs par les ensemencements de mars? Laissez ces travaux s'achever et les arrivages de blés exotiques suivre leur cours prévu, et dans quelques semaines, vers Pâques, par exemple, nos fermiers nous diront s'ils ne sont pas aux regrets de n'avoir pas profité des bons prix qui leur étaient offerts cet hiver.

La baisse inattendue de la halle de Paris, a maintenant son contre-coup sur les différentes places de l'Europe; là où les prix ne fléchissent pas les affaires sont au grand calme.

Il y a un temps d'arrêt sur les 3/6 du Nord; les réalisations de bénéfices n'y sont pas étrangères; quoiqu'il en soit, le courant du mois et le disponible sont tenus à 75.50; Languedoc 104 à 105 fr., le tout par hect. Bonne vente courante pour les vins avec des prix soutenus.

Le stock en huiles de colza, par suite de l'accumulation à Paris des huiles brutes étrangères, tend à prendre d'énormes proportions. Les acheteurs sont engagés dans une voie d'où ils ne peuvent sortir d'une façon fructueuse que si la récolte de 1868 se trouve gravement compromise. Le disponible fait 97 fr. quatre mois d'été 94.25.

On signale plus de fermeté sur les sucres bruts indigènes: ils se paient de 58 à 57.50 les 100 kil.; raffinés, selon mérite, de 123 à 126 fr.

Point de variation notable sur les prix des bestiaux.

Pour extrait: A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
3	Jeudi.	s Eusèbe.	Frayssinet-le-G., Dégagnac.
6	Vendr.	s Colette.	St-Martin-de-Vers.
7	Samed.	s Thomas d'A-	

P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir.
 P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
 D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
 N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

LA GARDE NATIONALE MOBILE.

Ce ne sont pas les préoccupations qui manquent aux uns et aux autres pour le moment. Il est satisfaisant d'ajouter qu'elles ont une pente pacifique. Les craintes de guerre s'en vont et tout de suite reviennent le travail, les affaires. Tâchons de garder, d'améliorer cette situation.

Il n'en faut pas moins songer, ceux-ci au tirage pour l'armée, ceux-là à la révision pour la garde nationale. Les derniers ont moins de souci que les premiers. Cependant ils doivent se mettre en mesure afin d'éviter tout désagrément. Si l'un est tenu d'obéir à la loi, même lorsqu'elle est sévère, à plus forte raison n'est-il pas permis de la décliner lorsqu'elle est bienveillante. C'est le cas actuel. On va s'en convaincre par les indications suivantes, qui traitent de la tournée révisionnaire pour la formation des cadres militaires.

A l'exception des exonérés et des exemptés pour défaut de taille ou pour infirmités, tous les inscrits des classes 1864, 1865 et 1866 dont l'existence aura été constatée, devront se retrouver sur les états de recensement soumis au conseil de révision d'arrondissement, à moins qu'avant la promulgation de la loi ils ne fussent mariés ou veufs avec enfants.

Les opérations du conseil de révision commenceront le 9 mars pour se continuer sans interruption dans tous les cantons du département. Un ordre de comparution sera notifié à chacun des inscrits, qui devra se présenter, jour et heure dits, au lieu de séance du conseil. Celui-ci procédera à huis-clos à la constatation de l'aptitude physique des jeunes gens. Il ne visitera que ceux qui, alléguant une infirmité, en feront expressément la demande. Seront seules admises les exemptions pour défaut de taille et pour infirmités. L'exemption pour défaut de taille ne sera accordée qu'aux hommes ayant moins de 1 mètre 55 centimètres.

Faisons bien observer que les jeunes gens qui ne se présenteront pas ou ne se feront pas représenter seront inscrits d'office sur les cadres. Sont dispensés du service dans la garde nationale mobile:

Les membres du corps enseignant qui ont contracté un engagement décennal;

Les citoyens auxquels leurs fonctions confèrent le droit de requérir la force publique;

Les ouvriers des établissements de la marine impériale et ceux des arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat.

Les préposés des douanes et des contributions indirectes;

Les facteurs de la poste aux lettres;

Les mécaniciens de locomotives sur les chemins de fer.

Le droit à la dispense s'établira par les certificats délivrés par les chefs des services auxquels appartiennent les réclamants.

Les jeunes gens sont autorisés à faire admettre en leurs lieux et places des parents jusqu'au sixième degré pourvu que ces parents aient moins de 40 ans et remplissent les conditions suivantes:

1° Etre libre de tout service et obligations imposés soit par la loi du 21 mars 1832, soit par celle du 1^{er} février 1868, sur le recrutement de l'armée;

2° N'être ni marié avec ou sans enfants, ni veuf avec enfants;

3° Avoir au moins la taille de 1 mètre 55 centimètres;

4° N'avoir pas été réformé du service militaire.

De plus, le conseil de révision a la faculté de prononcer l'exemption comme soutiens de famille, à raison de 10 p. 0/0 du chiffre du contingent, des hommes qui lui paraîtront avoir le plus de titres à cette faveur. Il en sera justifié par un certificat spécial soumis à l'appréciation du conseil.

Telles sont en résumé, les indications qu'il importe de rappeler aux futurs gardes nationaux. Ceux qui y trouveront des lacunes peuvent s'adresser soit dans les bureaux de la préfecture ou de la sous-préfecture, soit à la mairie locale. Seulement, comme il peut y avoir des pièces à dresser, des légalisations à réquérir, etc., il convient de n'y point mettre de nonchalance.

PRÉFECTURE DU LOT.

Itinéraire des conseils de révision pour la formation de la garde nationale mobile des classes de 1866, 1865 et 1864.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Lundi, 9 mars, Cahors (Nord), hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Mardi, 10 mars, Cahors (Sud), hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Mercredi, 11 mars, Lauzès, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Jeudi, 12 mars, Luzech, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Vendredi, 13 mars, Montcuq, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Samedi, 14 mars, Limogne, hôtel-de-ville, 1 heure du soir.

Lundi, 16 mars, Catus, hôtel-de-ville, 10 heures du matin.

Lundi, 16 mars, Cazals, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Mardi, 17 mars, Castelnau, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Mercredi, 18 mars, St-Géry, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Vendredi, 20 mars, Lalbenque, hôtel-de-ville, 2 heures du soir.

Samedi, 21 mars, Puy-l'Evêque, hôtel-de-ville, 1 heure du soir.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Lundi, 9 mars, Latronquière, hôtel-de-ville, 11 heures du matin.

Mardi, 10 mars, Lacapelle-Marival, hôtel-de-ville, 11 heures du matin.

Mercredi, 11 mars, Bretenoux, prétoire, 11 heures du matin.

Jeudi, 12 mars, St-Céré, hôtel-de-ville, 9 heures du matin.

Vendredi, 13 mars, Figeac (Est), hôtel-de-ville, 11 heures du matin.

Samedi, 14 mars, Livernon, prétoire, Midi.

Mardi, 17 mars, Cajarc, hôtel-de-ville, Midi.

Mercredi, 18 mars, Figeac (Ouest), hôtel-de-ville, 14 heures du matin.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Lundi, 9 mars, Payrac, hôtel-de-ville, 1 heure du soir.

Mardi, 10 mars, Souillac, hôtel-de-ville, 10 heures du matin.

Mercredi, 11 mars, Martel, hôtel-de-ville, 14 heures du matin.

Jeudi, 12 mars, Vayrac, hôtel-de-ville, 10 heures du matin.

Vendredi, 13 mars, Gramat, hôtel-de-ville, 11 heures du matin.

Samedi, 14 mars, Labastide-Murat, hôtel-de-ville, Midi.

Lundi, 16 mars, Gourdon, hôtel-de-ville, 14 heures du matin.

Mardi, 17 mars, St-Germain, hôtel-de-ville, 14 heures du matin.

Mercredi, 18 mars, Salviac, hôtel-de-ville, 14 heures du matin.

M. Teyssède, curé de Mazières, est mort la semaine dernière, à l'âge de 68 ans.

Par décision de Mgr: M. Pelissié, curé d'Ornhac, a été nommé curé de Salvézou.

Itinéraire de la visite pastorale

POUR L'ANNÉE 1868.

MARS.

8, 2^e Dimanche de Carême, — confirmation à St-Médard, — coucher à Prayssac.

9, Lundi, — confirmation à Prayssac, — coucher à Puy-l'Evêque.

10, Mardi, — confirmation à Puy-l'Evêque.

11, Mercredi, — confirmation à Duravel, coucher à Montcabrier.

12, Jeudi, — confirmation à Montcabrier, — coucher à Mauroux.

13, Vendredi, — confirmation à Mauroux, — coucher à Floressac.

14, Samedi, — confirmation à Floressac, — coucher à Belmontet.
 15, Dimanche, — confirmation à Belmontet, — coucher à Montcuq.
 16, Lundi, — confirmation à Montcuq.
 17, Mardi, — confirmation à St-Pantaléon, — coucher à St-Cyprien.
 18, Mercredi, — confirmation à St-Cyprien, — coucher à Castelnaud.
 19, Jeudi, — confirmation à Castelnaud, — coucher à Pern.
 20, Vendredi, — confirmation à Pern, — coucher à St-Paul.
 21, Samedi, — confirmation à St-Paul, — coucher à Lalbenque.
 22, Dimanche, — confirmation à Lalbenque.
 26, Jeudi, — confirmation au Montat.
 31, Mardi, — confirmation à St-Barthélemy de Cahors.

AVRIL.

20, Lundi, — confirmation à Vaylats.
 21, Mardi, — consécration de l'Eglise d'Escamps.
 22, Mercredi, — confirmation à Belmont.
 23, Jeudi, — confirmation à Varayre.
 24, Vendredi, — confirmation à Beauregard, — coucher à St-Jean-de-Laur.
 25, Samedi, — confirmation à St-Jean-de-Laur, — coucher à Limogne.
 26, Dimanche, — confirmation à Limogne, — coucher à Calvignac.
 27, Lundi, — confirmation à Calvignac, — coucher à St-Martin.
 28, Mardi, — confirmation à St-Martin, — coucher à St-Cirq.
 29, Mercredi, — confirmation à St-Cirq, — coucher à St-Géry.
 30, Jeudi, — confirmation à St-Géry, — coucher à Cabrerets.

MAI.

1^{er} Vendredi, — confirmation à Cabrerets, — coucher à Blars.
 2, Samedi, — confirmation à Blars, — coucher à Lauzès.
 3, Dimanche, — confirmation à Lauzès, — coucher à Francoules.
 4, Lundi, — confirmation à Francoules.
 12, Mardi, — coucher à Belfort.
 13, Mercredi, — consécration de l'église de Belfort.
 14, Jeudi, — confirmation à Fontanes.

NOVEMBRE.

3, Mardi, — confirmation à Cajare, — coucher à Faycelles.
 4, Mercredi, — confirmation à Faycelles, — coucher à Figeac.
 5, Jeudi, — confirmation à St-Sauveur.
 6, Vendredi, — confirmation à Felzins.
 7, Samedi, — confirmation à Notre-Dame de Figeac.
 8, Dimanche, — confirmation à Bagnac.
 9, Lundi, — confirmation à Lissac, — coucher à Corn.
 10, Mardi, — confirmation à Corn, — coucher à Marcihac.
 11, Mercredi, — confirmation à Marcihac.

Le 28 février, vers 9 heures du soir, une grange appartenant à Mme V^e Gibrat, du village de Gibrac, commune de Lacapelle-Marival a été complètement détruite par les flammes. Cet immeuble était assuré à la Confiance La perte est évaluée à 1,500 fr.

Notions générales sur le service des Postes.

(Suite).

ou de pains à cacheter de préférence à la cire, lorsque les lettres sont adressées dans des pays d'outre-mer, lorsqu'elles doivent traverser des parages où la température est très-élevée, ou lorsqu'elles doivent être transportées par des bâtiments à vapeur.

2^o Des lettres chargées.

On appelle CHARGEMENT la lettre ou le paquet dont l'expéditeur fait constater authentiquement le dépôt dans un bureau de poste, et dont il se fait donner un reçu ou bulletin de dépôt. — Il existe deux sortes de chargements : le chargement ordinaire qui n'entraîne aucune déclaration des valeurs qui peuvent être contenues dans l'enveloppe, et dont la perte donne droit à une indemnité de 50 francs; le chargement de valeur déclarée dont, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, l'Administration est intégralement responsable jusqu'à concurrence de 2,000 francs, maximum qui la déclaration ne peut dépasser. Les chargements de l'une et l'autre de ces catégories sont déposés au guichet du bureau de poste expéditeur; ils doivent être placés sous une enveloppe scellée de cachets en cire fine et en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. — Les cachets doivent tous être de la même cire, porter la même empreinte, et cette empreinte doit être spéciale à l'expéditeur. Sont expressément exclues les empreintes banales, et notamment celles obtenues au moyen d'une pièce de monnaie, d'un dé à coudre ou de tout autre objet semblable. — Dans le cas de déclaration de valeurs, cette déclaration qui ne doit pas excéder 2,000 francs, doit être écrite d'avance en toutes lettres par l'expéditeur lui-même, à l'angle gauche supérieur du recto de l'enveloppe, sans rature ni surcharge, même approuvée, sous peine de refus d'admission.

3^o Souscription des lettres.

On ne saurait apporter trop de soin dans la rédaction de l'adresse des lettres. Les diverses indications destinées à en assurer la prompte et régulière distribution doivent être portées d'une manière apparente et très-lisible dans l'ordre suivant : 1^o le nom et la qualité du destinataire; 2^o la demeure du destinataire et le lieu de destination; 3^o la direction ou la distribution de poste qui dessert le lieu de destination, s'il n'existe pas de direction ou de distribution dans ce lieu; 4^o le département dans lequel est située cette direction ou cette distribution; 5^o la colonie ou le pays étranger, lorsqu'il s'agit d'une lettre adressée hors de France.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeudi, 4 mars 1868, *Les Pattes de Mouche*;
 — *La Mariée du Mardi gras*.

Formation pour le jour de la mi-carême d'une CAVALCADE

Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées de se faire inscrire.

Des listes de souscription sont ouvertes au théâtre, au café Lorca, au café Ferran.

Le prix de la souscription est de 4 fr. ainsi réparti : 2 fr. pour le bal donné le soir dans la salle du théâtre, 2 fr. pour les frais d'organisation de la cavalcade.

Les listes sont ouvertes à dater d'aujourd'hui jusqu'au lundi, 9 mars.

Les souscripteurs sont priés de se réunir le lundi 9 mars au théâtre, à 8 heures du soir, pour nommer des commissaires et arrêter le programme de la cavalcade.

Le prix de la souscription est payable le jour de l'assemblée et entre les mains des commissaires.

On nous écrit de Vayrac :

On remarqua à la foire de Martel du mercredi des cendres, une grande difficulté dans

la vente des bœufs d'attelage, et sous la halle une légère hausse sur le prix du froment qui se livra aux prix variant de 34 à 38 fr. l'hectolitre. Les prix extrêmes de la Truffe furent de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 et 3 francs.

La même difficulté dans la vente des bœufs de travail se fit remarquer à la foire de Puybrun 27 février. Mais par contre les bœufs gras eurent des prix très-soutenus.

La vente des bœufs de travail fut un peu moins difficile à la foire de Vayrac. Les bœufs gras eurent une vente sur les prix variant de 31 à 36 fr. les 20 kilos.

Contre l'habitude la halle fut très-bien approvisionnée en céréales de toute espèce. Le prix du froment de choix atteignit 38 fr. 50 c. l'hectolitre. Les prix des autres blés eurent à quelques légères variantes, les mêmes prix des autres foires.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Mars.
 3 Mercié (Louis), rue du Tapis Vert.
 Décès.
 2 Castanié (Sophie), 65 ans, hospice.
 3 Guilhou (Charles), négociant, 72 ans, rue Impériale.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1^{er} Mars 1868.

18 versements dont 5 nouveaux 3,465 »
 9 remboursements dont 1 pour solde 1860 63 »
 Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
 Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on re-

cevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

5 GROS LOTS, 550000 F.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Maturé, avoué à Gourdon.
 L'adjudication des immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste-Raymond Delcros, aura lieu le 20 mars prochain à 10 heures du matin par devant M^e Muraud, notaire à l'Hôpital-St-Jean, commune de Sarrazac. Mise à Prix : 1,500 fr.

Etude de M^e Dambert, avoué à Gourdon.

Le 31 mars prochain au tribunal de Gourdon aura lieu l'adjudication des immeubles saisis au sieur Cassan, marchand, demeurant à Concorès. Mise à prix : 500 fr.

Même Étude.

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur Pierre Planchou aura lieu le 31 mars, au tribunal civil de Gourdon. Mise à prix : 40,000 fr.

Même Étude.

Il résulte d'un exploit d'Eugène Combrousse, huissier à Salviac, en date du 25 février 1868, que Marguerite Marsis a formé contre son mari Pierre Fourastie, une demande en séparation de biens.

Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon.

L'adjudication des immeubles saisis à Jean-Pierre Darnis et Clotilde Maury mariés, est fixée au 31 mars prochain. Elle aura lieu au tribunal de Gourdon à onze heures du matin. Mises à prix : 1^{er} lot, 1,000 fr. — 2^e lot, 500 fr. — 3^e lot, 500 fr. — 4^e lot, 2,000 fr. 5^e lot, 500 fr.

Même Étude.

L'adjudication des biens saisis à Pierre Constant aura lieu le 31 mars à 11 heures du matin au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 300 fr.

Etude de M^e E. AYZAC, avoué à Gourdon.

D'un jugement rendu le 14 février par le tribunal de Gourdon, il a été que la dame Antoinette Lacombe a été séparée quant aux biens d'avec son mari Pierre Planchou.

Même étude.

Par jugement du 11 février, la séparation de biens entre Julie Salanié et Arnaud Lafon a été prononcée. (Extrait du *Gourdonnais*, du 27 février.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Bousquet-Pontié, avoué à Figeac.
 L'adjudication des immeubles saisis à l'encontre de Pierre Castagné cordonnier et de Catherine Carvarroc son épouse, domiciliés à Camburat aura lieu au tribunal de Figeac le 13 mars, à 9 heures du matin : Mises : 1^{er} lot, 590 fr. — 2^e lot, 590 fr. — 3^e lot, 270 fr.
 (Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 29 février.)

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A PARTIR DU 22 COURANT NOUVEAU SERVICE DE MESSAGERIES

DE CAHORS A MONTAUBAN, PAR LAMADELAINE.

Route impériale, trajet en 4 heures 1/2.

Départ de Cahors, à 6 h. du matin

Arrivée à Toulouse à 4 heures 45.

Départ de Montauban à 3 heures 1/2

Les bureaux sont : à Cahors, chez M. Mattat, poste aux chevaux à Montauban, chez M. Rouché, maître de poste.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFÈVRE ET C^o, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

Dépôts dans tous les DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h.

après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de RÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE PO-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et cicatrizer les plaies

DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'applique avec un couteau ou une spatule).

EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

A Cahors, Vinet, négociant; Souillac, Fumet; Figeac, Puzenac; Puy-l'Évêque, Darnis, quincailler; Lacapelle-Marival, Granié.

AVIS. — Un ex-voyageur de

commerce en liquides ayant voyagé dans le Midi, l'Est et le Nord désire représenter une maison de Cahors, à la commission ou aux appointements.

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPÔTS PRINCIPAUX :

Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7

Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies

A Cahors, Pharmacie VINET

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Tilburys, Voitures,

à quatre roues neuves et d'occasion, en tous genres, à de bons prix.

S'adresser à M. Séval, carrossier à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.